



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 110213

### Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés auxquelles sont confrontés les infirmiers libéraux suite à la hausse du prix des carburants. En effet, cette profession est caractérisée par le fait que son exercice s'effectue encore largement au domicile des malades. Ces derniers sont souvent âgés et dans l'impossibilité de se déplacer. La mission de santé publique confiée aux infirmiers libéraux est donc essentielle. Or, l'indemnité forfaitaire de déplacement est plafonnée à 2 euros depuis 2003 et les indemnités horokilométriques en plaine (0,30 euro) et en montagne (0,45 euro) demeurent, quant à elles, inchangées depuis mars 2002. L'équilibre économique de nombreux de ces professionnels est donc gravement remis en cause suite à la hausse du prix des carburants et cette situation pourrait aussi avoir pour conséquence, à terme, de réduire sensiblement les prises en charge des malades situés sur des territoires mal desservis. Aussi il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour corriger cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Herth](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110213

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 2006, page 11767